

2^{ème} Atelier Régional
sur
la conservation et la réhabilitation
des antilopes sahélo-sahariennes
Agadir du 1 au 5 mai 2003

ALLOCUTION D'OUVERTURE

Présenté par M. Mohamed Anechoum,
Secrétaire Général
Département des Eaux et Forêts et de la Lutte contre la Désertification
du Maroc

Monsieur le Secrétaire Exécutif de la CMS,
Monsieur le Wali de la Région,
Messieurs les Représentants des Organismes Internationaux et des ONGs,
Honorables Délégués des Pays,
Mesdames et Messieurs,

Je suis particulièrement heureux d'avoir le privilège d'ouvrir officiellement les travaux du deuxième Atelier des États de l'aire de répartition des antilopes sahélo-sahariennes, organisé au Maroc par le Secrétariat de la Convention sur la Conservation des Espèces Migratrices, en collaboration avec l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique.

Au nom du Gouvernement de SA MAJESTE LE ROI que Dieu le glorifie, je voudrais souhaiter la bienvenue à tous les participants à ces journées scientifiques, qui se tiennent dans cette magnifique ville balnéaire connue à travers le monde par sa grande valeur esthétique et disposant à sa proximité d'un Parc National le Souss-Massa que vous aurez l'occasion de visiter.

Permettez-moi, Mesdames et Messieurs, d'exprimer mes vifs remerciements à tous les Organismes qui ont contribué de près ou de loin à l'organisation de cette rencontre, et particulièrement le Secrétariat de la CMS.

Je saisis également cette occasion pour rendre hommage au groupe de travail « Sahélo-saharien Intrest Group » qui déploie d'énormes efforts pour la conservation des antilopes, en général, et pour le soutien manifesté à l'égard de la concrétisation du plan d'action recommandé à Djerba en 1998, en particulier.

Ce second séminaire régional sur la conservation et la restauration des antilopes sahélo-sahariennes est une initiative particulièrement justifiée et opportune qui s'inscrit parfaitement dans une logique d'évaluation du progrès réalisé dans la mise en œuvre dudit plan, de l'ajustement éventuel de ses composantes et de l'identification des projets prioritaires à soutenir.

Mesdames et Messieurs,

La gestion des ressources naturelles est devenue l'une des priorités pour tous les pays soucieux de préserver l'équilibre naturel à même d'atteindre un accroissement et un développement durable.

La perte récente de quelques grandes espèces de faune de l'Afrique du Nord est particulièrement préoccupante et s'opère dans le cadre d'un déclin général des populations relictuelles des milieux désertiques et sub-désertiques de la région. En effet, plusieurs espèces d'ongulées sahélo-sahariens font partie des espèces menacées d'extinction, dont l'aire a connu une nette régression.

Les causes déterminantes de cette situation sont attribuées à des facteurs naturels dont la sécheresse répétée, au dérangement induit par le développement des infrastructures de communications routières, à la surfréquentation des communautés locales, au tourisme et à la destruction des habitats par des prélèvements abusifs des ressources naturelles pour les besoins des populations rurales.

La Plupart de ces espèces sont considérées migratrices et à ce titre, elles utilisent des espaces transfrontaliers à la recherche d'habitats spécifiques.

A ce titre, la Convention sur la Conservation des Espèces Migratrices est le seul instrument opérant à l'échelle mondiale qui se consacre à la conservation de cet important composant de la biodiversité. La mise en application des recommandations des conférences des parties et des plans d'action qui en découlent, offrent aux gestionnaires des pays de l'aire de répartition l'outil idéal pour une meilleure conservation dans le cadre d'un partenariat régional.

Mesdames et Messieurs,

Au Maroc, une véritable politique de réhabilitation des espaces naturels ou semi-naturels a été suivie, à travers l'aménagement des parcs nationaux et des réserves naturelles prescrit par le plan directeur des aires protégées qui a identifié un réseau de plus de 154 sites d'intérêt biologique et écologique (SIBE).

Cependant, les programmes de conservation n'ont d'effets bénéfiques et durables qu'avec l'adhésion des communautés humaines concernées par les ressources naturelles au profit desquelles des solutions alternatives doivent être trouvées pour assurer un développement durable.

A ce titre, le projet « Assistance à la gestion des ressources naturelles » exécuté dans le cadre de la coopération technique Maroco-Allemande, s'emploie à des opérations de réintroduction et de réhabilitation des espèces de la faune sauvage et de reconstitution du couvert végétal, et ce dans une démarche participative avec la population riveraine des aires protégées.

Le projet GEF des aires protégées qui vient de démarrer dans 13 SIBE, met à profit le succès constaté dans cette approche pour la valoriser dans les actions prévues de conservation de la biodiversité, notamment de la réhabilitation des antilopes.

Il convient également de signaler que notre pays a élaboré un projet de loi visant l'actualisation de toutes les dispositions juridiques relatives à la protection de la nature à l'intérieur des sites d'intérêt biologique et écologique en vue de les rendre compatibles particulièrement avec les dispositions des conventions et accords internationaux en la matière. Ce projet de loi, permettra la protection de nos écosystèmes naturels et la valorisation de leurs potentialités sur les plans scientifique, éducatif et récréatif au profit d'un développement local fondé sur l'approche partenariale et participative avec les différents acteurs concernés.

Mesdames et Messieurs,

La tenue de ces assises constitue une occasion pour évaluer les progrès réalisés dans chacun des pays de l'aire de répartition des antilopes concernées, d'où l'intérêt d'une concertation étroite et d'un échange soutenu d'expériences sachant que les efforts isolés de conservation ne suffiront pas à renverser les tendances constatées.

Le développement d'un accord, sous les auspices de la Convention sur la Conservation des Espèces Migratrices, permettra de constituer, à cet effet, un cadre idéal à même d'atteindre les objectifs fixés et dont le succès dépendra de l'engagement de tous les pays concernés de l'aire de répartition.

Mesdames et Messieurs,

Je reste convaincu que les travaux de ce séminaire aboutiront à des recommandations pertinentes et à l'identification d'actions concrètes capables d'endiguer les menaces qui pèsent sur la durabilité de cette catégorie de la grande faune.

Tout en renouvelant la bienvenue à tous, je souhaite plein succès à vos travaux et un séjour agréable parmi nous.

